

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014, à 19 h, à la salle Carmel, située au 607, chemin du Progrès, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

	<i>Francine Chamberland</i>
<i>Micheline Bélec</i>	<i>Alain St-Amour</i>
<i>Denise Grenier</i>	<i>Thérèse St-Amour</i>

Formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Églantine Leclerc Vénuti

Membres absents : Normand St-Amour

La directrice générale et secrétaire-trésorière Ginette Ippersiel est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 19 h 02

Résolution no : 9634-2014
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière :*

Adoptée

Résolution no : 9635-2014
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du 10 février 2014

*Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 10 février 2014 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière :*

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière session ordinaire du Conseil municipal.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution no : 9636-2014
REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 28 février 2014

*Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les comptes fournisseurs au 28 février 2014 tels que présentés au montant total de 167 231.76 \$
Chèques salaires # D1400080 @ D1400140 = 25 040.70 \$
Chèques fournisseurs # C1400076 @ C1400141 = 121 253.37 \$
Chèques manuels # M0140004 @ M140027 = 41 393.57 \$*

Adoptée

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

DÉPÔT DES FORMULAIRES DGE-1038 – Rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ et plus

La directrice générale certifie avoir reçu et déposé le formulaire DGE-1038 de chaque candidat à l'élection du 1^{er} novembre 2013, rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ et plus.

Résolution no : 9637-2014
EMBAUCHE DU CHARGÉ DE PROJETS

ATTENDU : Tous les projets en cours et ceux projetés à court ou moyen terme;

ATTENDU : Toutes les démarches et le suivi pour mener à bien tous ces projets de manière structurée;

ATTENDU : Le départ de notre présent chargé de projets, monsieur François St-Amour;

ATTENDU : La complexité pour les employées à l'administration à mener de front tous les projets en plus des tâches administratives à accomplir;

ATTENDU QUE : La municipalité a procédé par l'affichage d'une offre d'emploi, d'une sélection de C.V. et d'entrevues de six candidats;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Thérèse St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de procéder à l'embauche, sur une base contractuelle, de Madame Myriam Joannette, à titre de chargée de projet. Elle sera rémunérée au taux horaire de 25.00 \$.

Un contrat sera élaboré définissant les responsabilités de son mandat.

Adoptée

Résolution no : 9638-2014
NOMINATION DE ÉGLANTINE LECLERC VÉNUTI AU POSTE DE MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR LE MOIS DE MARS 2014

Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de désigner madame Églantine Leclerc Vénuti au poste de maire suppléant en cas d'absence du maire pour le mois de mars 2014.

Cette dernière possède et exerce le pouvoir du maire lorsque celui-ci est absent de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de la charge.

Adoptée

Résolution no : 9639-2014
AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation, L'accès aux documents des organismes publics, cours pratique

Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser madame Brigitte Bélanger, à assister à la formation « L'accès aux documents des organismes publics – cours pratique », qui se tiendra à Val-David, le mercredi, 2 avril. De payer les frais d'inscription au coût de 319.63 \$ et autres frais inhérents à cette formation selon les spécifications à la Convention collective.

✚ Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement.

Un montant est prévu au poste budgétaire de formation 02-130-40-454-00

Adoptée

Résolution no : 9640-2014

AUTORISATION DE DÉPENSE – Forfait cellulaire du maire

ATTENDU QU' : En novembre 2013, par la résolution 9504, l'acceptation du renouvellement du forfait cellulaire du maire, dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU QUE : Le cellulaire n'a pu être livré dans les temps pour bénéficier du forfait offert lors de la commande de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'annuler la résolution numéro 9504 et de la remplacer par celle-ci avec la compagnie Videotron, Service Affaires, qui offre le forfait suivant :

Téléphonie Mobile Affaires illimité #1	59,55 \$
➤ Afficheur	
➤ Enregistreur à distance	
➤ Frais d'accès réseau	
➤ Internet sur le mobile-6 Go	
➤ Interurbains illimités - Canada / Etats-Unis	
➤ Messagerie vocale	
➤ Messages illimités	
➤ Renvoi d'appels Sans-fil illimité	
➤ Services urgence 911	
➤ Taxe municipale pour le 9-1-1	0,40 \$
➤ Rabais de 5\$ sur forfait Affaires illimité (24 mois)	(5,00) \$
➤ Promotion 2 mois gratuits Téléphonie Mobile (24 mois)	
Total Affaires illimité #1	
Sous-total	54,95 \$
TPS (5%)	2,75 \$
TVQ (9,975%)	5,48 \$
Total des services mensuels :	63,18 \$

Des frais de 35 \$ plus taxes seront appliqués sur la première facture pour activation.

Adoptée

Résolution no : 9641-2014

DÉPÔT ET AUTORISATION DE SIGNATURE – Convention collective 2013 - 2016

Il est proposé par Francine Chamberland
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter pour dépôt la Convention collective en vigueur du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016, d'autoriser le maire, Normand St-Amour ou la mairesse suppléante, Mme Églantine Leclerc Vénuti, ainsi que Mme Ginette Ippersiel, Directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Chute-Saint-Philippe la présente convention avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 2609.

Il est de plus résolu, la signature de la lettre d'entente à l'effet que la municipalité procédera à l'exercice d'équité salariale, l'évaluation de tous les titres d'emploi prévus à la convention collective, et ce, de façon paritaire.

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 9642-2014

AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat du camion incendie par le SSIRK pour le Centre de Formation Professionnel

ATTENDU : L'offre de la municipalité de Lac-du-Cerf pour la vente d'un camion autopompe usagé pour le Centre de Formation Professionnel, au coût de 5 000.00 \$;

ATTENDU QUE : Cet achat est partagé aux municipalités parties à l'entente selon le pourcentage établi au début de chaque année;

ATTENDU QUE : La part de la municipalité de Chute-Saint-Philippe est de 26.34 %, soit, 1 317.00 \$

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser une dépense de 1 317.00 \$ pour l'achat du camion autopompe à la municipalité de Lac-du-Cerf.
Le paiement sera effectué au poste 23-030-50-724.

Cette dépense n'est pas prévue au budget, un transfert du surplus accumulé non affecté 59-110-10 à Affectation investissement, Excédent accumulé, surplus accumulé non affecté Achat camion autopompe CFP 23-710-10-008.

Adoptée

Résolution no : 9643-2014
INTÉRÊT DES MUNICIPALITÉS À LA CRÉATION D'UNE BRIGADE DE PREMIERS RÉPONDANTS

ATTENDU QUE : Lors de la dernière réunion du Comité du Service de Sécurité Incendie Rivière Kiamika (SSIRK), un projet de création d'une brigade de premiers répondants a été présenté;

ATTENDU QUE : Pour la municipalité de Chute-Saint-Philippe, le délai de réponse du Service paramédique est d'environ 17 à 18 minutes;

ATTENDU QUE : Les membres du conseil considèrent que la responsabilité de création d'une telle brigade devrait relever de chacune des municipalités et ne devrait pas faire partie du Service de Sécurité Incendie Rivière Kiamika (SSIRK), mais plutôt d'une équipe de bénévoles formés à cet effet;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Chute-Saint-Philippe est en désaccord avec le projet de création d'une brigade de premiers répondants qui serait offert par les pompiers du SSIRK.

Adoptée

Résolution no : 9644-2014
INTÉRÊT DES MUNICIPALITÉS À LA CRÉATION D'UN COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE : Lors de la dernière réunion du Comité du Service de Sécurité Incendie Rivière Kiamika (SSIRK), un projet de création d'un comité Sécurité publique a été présenté afin d'élaborer un plan de mesures d'urgence « général » qui serait uniformisé pour l'ensemble des municipalités parties à l'entente;

ATTENDU QUE : Les membres du conseil considèrent que notre plan de mesures d'urgence correspond à nos besoins et qu'il est géré par notre coordonnateur des mesures d'urgence sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Chute-Saint-Philippe est en désaccord avec le projet de création d'un comité Sécurité publique pour l'élaboration d'un plan de mesures d'urgence uniforme à l'ensemble des municipalités parties à l'entente SSIRK.

Adoptée

Résolution no : 9645-2014
SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE ENTRE LE SYNDICAT ET LA MUNICIPALITÉ POSSÉDANT LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONCERNANT LA CRÉATION DU POSTE DE TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE DU SSIRK

Il est proposé par Thérèse St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater le directeur général, monsieur Jean Bernier, à signer la lettre d'entente no 2014-06 à être conclue entre le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité et la Municipalité de Lac-des-Écorces concernant la création du poste de technicien en prévention incendie.

Il est de plus résolu de nommer à ce poste monsieur Dominic Tremblay, technicien en prévention incendie de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2014 considérant qu'il est déjà employé contractuel à la municipalité pour le Service de Sécurité Incendie Rivière Kiamika et ce, depuis le 18 février 2013.

Adoptée

Résolution no : 9646-2014

AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation « Le rôle et responsabilités du coordonnateur de la sécurité civile ou de son mandataire

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le coordonnateur des mesures d'urgence, monsieur Éric Paiement et son adjointe, madame Manon Taillon, à participer à la formation ci-dessus nommée, qui se tiendra à Mont-Laurier, le 17 mars. De payer les frais d'inscription au montant de 260.00 \$ chacun et les autres dépenses inhérentes à cette formation sur présentation de pièces justificatives.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-230-40-454-00.

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

TRANSPORT

Résolution no : 9647-2014

DEMANDE AU MRN ET AU MTQ – Aménagement d'un stationnement incitatif pour le covoiturage

- CONSIDÉRANT QUE :** Dans notre région, de plus en plus de personnes optent pour le covoiturage;
- CONSIDÉRANT QUE :** Des personnes ont pris l'habitude de laisser leur véhicule en bordure de la route sur le chemin des Quatre-Fourches, tout près de la route 117, afin de faire du covoiturage;
- CONSIDÉRANT QU' :** À cet endroit, des terres publiques appartenant au ministère des Ressources naturelles sont contiguës au chemin des Quatre-Fourches et à la route 117;
- EN CONSÉQUENCE :** Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal demande au ministère des Ressources naturelles (MRN) et au ministère des Transports (MTQ), la possibilité d'aménager au coin du chemin des Quatre-Fourches et de la route 117, un stationnement incitatif pour le covoiturage.

Cette démarche permettrait aux travailleurs et autres de laisser leur véhicule en toute tranquillité d'esprit lorsqu'ils font du covoiturage et inciterait peut-être plus de gens à adopter cette pratique, diminuant ainsi les émissions de polluants et l'impact sur les écosystèmes.

Il est de plus résolu de faire parvenir cette résolution à :

1. **Ministères des Ressources naturelles**
 - Madame Martine Ouellet, ministre
 - Monsieur André B.Lemay, DGR EMM-LLL
 - Monsieur Georges Laferrière, Chef UGRN des Laurentides
2. **Ministères des Transports du Québec**
 - Monsieur Sylvain Gaudreault, ministre
 - Madame Sylvie Laroche, directrice des Laurentides-Lanaudière
 - Monsieur Mario Hamel, directeur du bureau de Mont-Laurier

3. Député provincial, monsieur Sylvain Pagé

- Madame Martine Ouellet, ministre
- Monsieur André B. Lemay, DGR EMM-LLL
- Monsieur Georges Laferrière, Chef UGRN des Laurentides

En plus, de demander l'appui des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

Résolution no : 9648-2014

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – Compensation de base aux municipalités

ATTENDU QUE : Le ministère des Transports a versé une compensation de 257 296.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE : Les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE : La présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' : Un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complétée;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

Résolution no : 9649-2014

MANDAT VÉRIFICATEUR EXTERNE – Reddition de comptes au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (Réforme Ryan)

Il est proposé Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de nommer la firme Guilbault, Mayer, Millaire, Richer inc. pour effectuer la reddition de comptes pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (réforme Ryan) pour l'année 2013.

Adoptée

Résolution no : 9650-2014

DEMANDE DE SUBVENTION – Amélioration du réseau routier

ATTENDU QUE : La Municipalité de Chute-Saint-Philippe entend continuer la réfection et l'amélioration de son vaste réseau routier en cours d'année 2014, et ce, sur différents chemins municipaux;

ATTENDU QUE : Plusieurs chemins, encore cette année demande une réfection totale ou partielle visant, soit à améliorer la circulation ou en assurer une circulation plus sécuritaire;

ATTENDU QUE : Les travaux projetés génèrent l'emploi d'entrepreneurs professionnels, tout en assurant à nos trois employés de voirie une garantie de travail continu devant l'ampleur des travaux projetés chaque année, en plus de l'entretien normal tel le lignage de rues, réparation d'asphalte, etc., et qu'au total, notre budget pour la voirie municipale se chiffre à plus de 300 000.00 \$ mis à part les travaux en immobilisation;

ATTENDU QUE : La présente subvention est demandée pour l'asphaltage d'une partie du chemin Marquis pour une dépense approximative de 75 000.00 \$

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Thérèse St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe demande à notre Député M. Sylvain Pagé de bien vouloir appuyer notre demande au montant de 30,000.00 \$ auprès du ministre des Transports afin d'obtenir une assistance financière appréciable visant à nous aider à mener à bien ce projet d'importance capitale pour la libre circulation et la sécurité des usagers.

Adoptée

Résolution no : 9651-2014
PERMIS DE VOIRIE

ATTENDU QUE : La Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE : La municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le ministère;

ATTENDU QUE : La municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE : La municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE : La municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie (si requis) au cours de l'année 2014 et qu'elle autorise la directrice générale, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000.00 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

Adoptée

URBANISME

Résolution no : 9652-2014
AUTORISATION DE DÉPENSE – Cotisation annuelle SDRK

Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le versement de notre cotisation annuelle 2014 au montant de 700.00 \$ à la Société de Développement du Réservoir Kiamika (SDRK).

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-622-40-494-00.

Adoptée

Résolution no : 9653-2014
REPRÉSENTANT RESPONSABLE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX PROJETS À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL

Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer l'officier en urbanisme et environnement, monsieur Éric Paiement, à présenter une demande dans le programme d'aide financière aux projets à caractère environnemental.

Il est nommé responsable pour le suivi de cette demande d'aide et autoriser à signer les documents en lien avec cette demande.

Adoptée

Résolution no : 9654-2014
AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation Conciliateur-arbitre

Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, à assister à la formation Conciliateur-arbitre, qui se tiendra le 26 mars, à Montebello. De payer les frais d'inscription au montant de 304.68 \$ incluant les taxes et de plus, rembourser les frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives selon les spécifications à la convention collective.

Un montant est disponible à cet effet au poste 02-610-40-454-00.

✚ **Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement**

Adoptée

Résolution no : 9655-2014
AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation concernant les dérogations mineures

Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser une formation concernant les dérogations mineures à tous les employés, élus (es) et citoyens, membres du CCU, qui se tiendra le 14 mai, à Lac-des-Écorces. La facture, au montant de 1 035.00 \$ plus taxes, sera partagée en part égale avec la Municipalité de Lac-des-Écorces.

Un léger supplément pourrait être facturé pour collation et café lors de cette formation.

Un montant est disponible à cet effet au poste 02-610-40-454-00.

✚ **Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement**

Adoptée

LOISIRS

Résolution no : 9656-2014
AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à la Maison de la Famille pour le camp de jour 2014 et l'embauche d'un technicien en loisirs

Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder la subvention à la Maison de la Famille pour les activités reliées camp de jour 2014 au montant de 15 500,00 \$ pour les activités 2014

1^{er} mai : 5 000,00 \$ - Coordonnatrice
1^{er} juillet : 9 000,00 \$ - Camp de jour
1^{er} décembre : 1 500,00 \$ - Dépouillement de l'arbre de Noël

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 02-701-90-970-00

Adoptée

Résolution no : 9657-2014
AUTORISATION DE PAIEMENT – Cotisation 2014-2015 à Loisirs Laurentides

Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement d'une somme de 74.73 \$, taxes incluses, pour la cotisation 2014-2015 à Loisirs Laurentides.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-701-20-494-00

Adoptée

Résolution no : 9658-2014
DÉPÔT DU BILAN – Activités Carnaval et Tournoi de hockey 2014

*Il est proposé par Thérèse St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt le bilan des activités du Carnaval et tournoi de hockey 2014, déposé par M. Hervé Taillon.*

M. Hervé Taillon remet gracieusement le profit de ces activités 1 779.00 \$ à la municipalité pour le remplacement des bandes de patinoire.

Adoptée

IMMOBILISATION

Résolution no : 9659-2014
AUTORISATION DE PAIEMENT – 1^{ère} tranche des services professionnels du complexe municipal

ATTENDU : *Les honoraires forfaitaires au montant de 99 998.00 \$, taxes en sus;*

EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Thérèse St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la 1^{ère} tranche des services professionnels en ingénierie au montant de 15 310.56 \$ taxes en sus.*

*Montant forfaitaire : 99 998.00 \$
1^{ère} tranche : 15 310.56 \$
Balance due : 84 687.44 \$*

Un montant est prévu pour cette dépense au poste budgétaire 23-020-31-722

Adoptée

Résolution no : 9660-2014
AUTORISATION DE PAIEMENT – 5 % de retenue des travaux d'asphaltage – taxe d'accise

ATTENDU QUE : *La première retenue de 5 % n'a toujours pas été payée dans l'attente d'une quittance finale de ACI Construction;*

ATTENDU QUE : *Nous avons reçu la quittance finale de la part de ACI construction;*

EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Denise Grenier
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la première retenue de 5 %, au montant de 19 846.12 \$ au nom de L'Unique assurances générales inc.*

Le paiement est imputé au poste budgétaire 55-136-10 « Dépôts & retenues sur garantie »;

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT

RÈGLEMENTS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 27

Fin : 19 h 44

Personnes présentes : 8

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 9661-2014

FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Denise Grenier

Et résolu à l'unanimité de clore la session

Adoptée

Il est 19 h 45

Églantine Leclerc Vénuti, mairesse suppléante

Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière

 *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la session du 15 avril 2014 par la résolution # 9663-2014*